

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 10 juillet 2020**

Date de la convocation : 6 juillet 2020
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 28
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, les membres du **Conseil communautaire** se sont assemblés à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Olivier MARTIN, M. Claude NAUD **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, M. Hervé de VILLEPIN, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, Mme Sandrine JOUBERT, M. Laurent ROBIN, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Muriel HUSSON JOSSE **de Paulx** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; Mme Flore GOUON, M. Alain PINABEL **de Touvois** ;

Etaient excusés :

M. Jacky BRÉMENT *de Legé qui donne pouvoir* à Mme Laurence DELAUAUD
 M. Gérard LOUBENS *de Legé qui donne pouvoir* à M. Thierry GRASSINEAU

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique **CANTIN**, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent **LE YONDRE**, *Directeur Général Adjoint*, Mme Alexandra **AIDING**, *Secrétaire Générale*.

A été élu secrétaire de séance : M. Antoine MICHAUD

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2020

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président et enregistrement des remarques formulées par les Conseillers Communautaires,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 26 février 2020,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Président
 Laurent ROBIN

Le Président,
 Laurent ROBIN



PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 26 février 2020, à 19 h 00

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

L'an deux mille vingt, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du **Conseil communautaire** se sont rassemblés à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Président.

Étaient présents : M. Denis LEDUC, M. Claude NAUD **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BRÉMENT, Mme Annick CARTAUD, Mme Laurence DELAVAUD, M. Thierry GRASSINEAU **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Didier FAVREAU, Mme Marie-Paule GRIAS, M. Daniel JACOT, M. Dominique PILET, Mme Joëlle THABARD, M. Hervé de VILLEPIN **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Jean-Paul CHARRIAU, M. Maurice RAINGEARD **de Paulx** ; M. Jean GILET, Mme Manuella PELLETIER-SORIN **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain CHARLES, Mme Valérie SORIN **de Touvois** ;

Étaient excusés :

M. Marcel BARTEAU *de Corcoué sur Logne* qui donne pouvoir à M. Denis LEDUC
Mme Céline DAVODEAU *de Corcoué sur Logne* qui donne pouvoir à M. Claude NAUD
M. Jean-Claude BRISSON *de Legé* qui donne pouvoir à Mme Annick CARTAUD
M. Benoît LIGNEY *de Machecoul – Saint-Même* qui donne pouvoir à M. Dominique PILET
Mme Annie CHIFFOLEAU *de Paulx* qui donne pouvoir à M. Maurice RAINGEARD
M. Louis-Marie ORDUREAU *de Saint Mars de Coutais* qui donne pouvoir à M. Jean CHARRIER
M. Pascal BEILLEVAIRE *de Machecoul – Saint-Même*

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique **CANTIN**, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent **LE YONDRE**, *Directeur Général Adjoint*, Mme Fanny **COUSSEAU**, *Responsable du service comptabilité*, Mme Alexandra **AIDING**, *Secrétaire Générale*.

A été élu secrétaire de séance : M. Daniel JACOT

MM. Jean CHARRIER & Hervé de VILLEPIN ne prennent pas part au vote lors de la délibération 20200226_038_7.3.5 « Participations et cotisations 2020 »

M. Jean BARREAU sort de séance au moment de la délibération 20200226_039_7.1.6_ « Piscines communautaires : remboursement des usagers »

I - AFFAIRES GÉNÉRALES (présentation par M. NAUD)

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2020

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte rendu de la séance du 27 janvier 2020.

Observations : Mme PELTIER regrette avoir été trop tardivement informée du changement de date du Conseil communautaire.

Décision : **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président et après enregistrement de la remarque formulée par Mme Laëticia PELTIER, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 29 Voix POUR et 1 Abstention, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 janvier 2020.

Délibération : 20200226_009_5.7.8_APPROBATION DU PV DU 27 JANVIER 2020

Convention avec l'Etat pour la Gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage

Chaque année, une convention est signée avec l'Etat afin d'acter les modalités de versement de l'aide financière dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Machecoul-Saint-Même par SRA.

Cette convention détermine les droits et obligations des parties et conditionne le versement de l'aide pour l'année 2020.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention à conclure avec l'État pour l'année 2020 qui détermine les modalités de versement de son aide financière dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 » pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sise au lieu-dit "Hucheloup" à Machecoul-Saint-Même (44270).

Délibération : 20200226_010_8.5.7_CONVENTION 2020 AVEC L'ETAT POUR L'AIRE D'ACCUEIL

Modifications statutaires

a) Syndicat Mixte du CET des 6 pièces

Les modifications statutaires portent sur :

1. L'évolution des statuts du syndicat suite aux fusions, au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes de la région de Machecoul et Loire Atlantique Méridionale désormais « Communauté de Communes Sud Retz Atlantique » et de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz avec la Communauté de communes de Pornic désormais « Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ».
2. La représentativité de Sud Retz Atlantique et Pornic Agglo Pays de Retz suite au changement de périmètres de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et de Pornic Agglo Pays de Retz au 1er janvier 2020.

Décision : Après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents, **ADOpte** les modifications statutaires telles que présentées ci-dessus et le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

Délibération : 20200226_011_8.8.6_APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU CET DES SIX PIECES

b) PETR du Pays de Retz

Les évolutions territoriales récentes ont modifié le paysage institutionnel local et les équilibres notamment en matière de représentativité des intercommunalités au sein des instances du PETR.

L'actualisation des statuts a été validée par les membres du comité syndical le 6 février 2020, avec prise d'effet à compter du renouvellement des instances en mai 2020.

Le point important du projet de renouvellement des statuts concerne la nouvelle répartition des 53 membres du comité syndical entre les EPCI. Le choix d'un équilibre entre parité et proportionnalité est le suivant :

	Nombres de titulaires	Nombres de suppléants (Le cas échéant, en application de l'art. L. 5212-7 CGCT)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	18	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU	13	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	12	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE	10	3
TOTAL	53	16

De la même manière, les membres du bureau du PETR seront répartis comme suit :

- ❖ 4/12 pour Pornic Agglo Pays de Retz
- ❖ 3/12 pour la communauté de communes de GrandLieu
- ❖ 3/12 pour la communauté de communes Sud Estuaire
- ❖ 2/12 pour la communauté de communes Sud Retz Atlantique

Décision : Le conseil communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** les statuts modifiés du syndicat mixte du PETR du Pays de Retz,

Délibération : **20200226_012_8.8.6_APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU PETR DU PAYS DE RETZ**

c) Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire

Le 15 octobre 2019, le comité syndical a procédé à l'actualisation des articles 16 et 20 des statuts dudit syndicat :

- L'article 16 des statuts précisant " ...est composé de 37 délégués élus par les EPCI membres dont le choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal" est reformulé comme suit : « Il est composé de 37 délégués élus par chaque EPCI à fiscalité propre membre dont le choix peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».
- Suite à la modification des périmètres de Sud Retz Atlantique et Pornic Agglo Pays de Retz, les statuts sont actualisés comme suit : aux articles 16 « Comité syndical » et 20 « liste des membres », la commune de Villeneuve en Retz n'apparaîtra plus sous la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, mais en tant que membre de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz avec effet au 1er janvier 2020. Est modifiée en conséquence la carte du périmètre.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'approuver la modification des statuts notamment de son article 16 relatif à la composition de son comité syndical et **DÉCIDE** d'approuver la modification des statuts notamment de son article 20 concernant la liste de ses membres.

Délibération : **20200226_013_8.8.6_SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE_MODIFICATION DES STATUTS**

 Adoption du Projet de Territoire

Le document a été transmis à chaque élu en annexe de la convocation.

Le **projet de territoire se décline en 6 grandes priorités** :

- 1 – Vivre dans un territoire préservé, propice aux initiatives individuelles et collectives**
- 2 – Disposer d'un logement adapté**
- 3 – Se déplacer facilement à l'intérieur comme vers l'extérieur**
- 4- Se former tout au long de la vie dans tous les domaines**
- 5 - Accéder à des services diversifiés, de qualité et de proximité**
- 6 – Agir et vivre ensemble**

Les conseils municipaux ont été sollicités pour avis sur le projet issu du travail de concertation réalisé en 2019. Quatre communes ont fait un retour avec avis favorable (Paulx, La Marne, Corcoué sur Logne, Machecoul-Saint-Même). La commune de Machecoul-Saint-Même a formulé une observation : "Pour l'axe 4, ajouter les associations car beaucoup ont des écoles de sport, des éducateurs et ont investi dans la formation (D. Pilet) ».

Observations : S'agissant des Maisons Familiales et Rurales, M. GRASSINEAU indique qu'il y a deux établissements sur le territoire SRA, un à Machecoul-Saint-Même et l'autre à Legé.

Pour le Projet Sportif de Territoire, il indique également qu'il est en cours d'élaboration et donc non adopté pour le moment.

M. CHARRIER précise que dans l'item 3 – se déplacer facilement à l'intérieur comme vers l'extérieur – il faut préciser « faciliter la mobilité des plus fragiles et des plus jeunes.

Toutes les remarques seront consignées dans le document final.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** le projet de territoire.

Délibération : **20200226_014_8.4.2_ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE**

II – FINANCES/RESSOURCES HUMAINES - Présentation par M. NAUD/Mme PELLETIER-SORIN

FINANCES

Convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte du CET des Six Pièces

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique assure la réalisation des travaux administratifs (secrétariat et comptabilité) ainsi que l'accompagnement technique et juridique pour le compte du Syndicat Mixte de la Région de Grandlieu Machecoul Legé pour l'exploitation et la gestion du Centre d'Enfouissement des Six Pièces (CET).

Pour assurer l'ensemble de cette prestation, une participation financière d'un montant de 15 000 € sera demandée au Syndicat pour l'année 2020.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de passer une convention avec le Syndicat Mixte de la Région de Grandlieu Machecoul Legé aux modalités financières susvisées pour l'année 2020 et **APPROUVE** le projet de convention présenté.

Délibération : **20200226_015_5.7.8_CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES_CET**

Convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat D'Aménagement Hydraulique Sud Loire

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique souhaite bénéficier, pendant l'année 2020, d'une mise à disposition du personnel de SRA pour une mission de soutien en Ressources Humaines et des travaux d'entretien (ménage).

Le coût de la prestation « mission RH » assurée par la collectivité et les travaux de ménage seront facturés en fonction du nombre d'heures réalisées par les agents et du taux horaire s'y rapportant.

Pour information - coût horaire au 1^{er} janvier 2020 : RH : 29,61 €/h et entretien : 19,93 €/h

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de passer une convention avec le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de La Loire suivant les modalités financières susvisées pour l'année 2020 et **APPROUVE** le projet de convention présenté.

Délibération : **20200226_016_5.7.8_CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES_SAH**

Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association de l'Habitat des Jeunes

L'entretien des locaux de l'Association « Habitat des jeunes » sis 37 rue de la Chaussée à Legé est assuré par un agent d'entretien communautaire (2 heures par semaine).

La convention arrivant à échéance, il est proposé de reconduire ladite convention pour 2 heures par semaine (facturation du temps d'intervention - taux horaire au 1^{er} janvier 2020 de 22,02 €).

Observations : M. PILET s'interroge sur le fait d'avoir des taux horaires différents pour la même nature d'intervention. Mme PELLETIER-SORIN indique que le coût horaire refacturé est en fonction du coût réel de l'agent en charge de l'entretien.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de passer avec l'Association « Habitat des jeunes », une convention d'entretien pour l'année 2020, des locaux sis 37 rue de la Chaussée à Legé et **FIXE** le coût horaire de la prestation d'entretien à 22.02 € de l'heure (taux horaire au 01/01/20).

Délibération : **20200226_017_5.7.8_CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES_HABITAT DES JEUNES**

d) Convention « Comptabilité et gestion du parc matériel » avec l'Association des Maires du Pays de Retz
Une convention existe avec l'Association des Maires du Pays de Retz depuis plusieurs années. Elle porte sur la mise à disposition d'agents communautaires pour la gestion du parc de matériel :

- tâches de secrétariat et de gestion de la logistique
- suivi comptable de l'Association des Maires du Pays de Retz (facture, collecte des cotisations auprès des communes adhérentes et encaissement, préparation des éléments statutaires pour l'assemblée générale)
- gestion du parc de matériel (planning de prêt, organisation et suivi du matériel, vérification au retour)

L'association demande la continuité du service assuré par la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. Pour ce faire, elle remboursera les frais engagés par SRA pour un montant forfaitaire annuel de 9 500 € (6 000 € pour l'administratif et 3 500 € pour le technique/bâtiment).

Observations : A la demande des élus, le temps passé par les agents communautaires sera quantifié afin de revoir si nécessaire la participation en 2021.

Décision : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition des services administratifs et techniques communautaires pour la gestion du parc de matériel de l'Association des Maires du Pays de Retz dont le siège social est situé à la Mairie de Saint Philbert de Grandlieu – Rue de l'Hôtel de Ville – 44310 SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU et **DIT** qu'un titre de recettes sera émis en 2020 pour un montant forfaitaire de 9 500 €.

Délibération : **20200226_018_5.7.8_ASSOCIATION DES MAIRES DU PAYS DE RETZ_Convention pour la gestion du matériel et le suivi administratif – année 2020**

📁 Convention de mise à disposition de locaux à l'Association des Maires du Pays de Retz

Un local sis Boulevard Saint Rémy à MACHECOUL-SAINT-MÊME (44 270) est mis à la disposition, à titre gracieux, de l'Association des Maires du Pays de Retz pour le stockage de son parc matériel.

M. le Président de l'Association souhaite la reconduction de la convention jusqu'au 31 décembre 2020.

Décision : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de reconduire ladite convention jusqu'au 31 décembre 2020

Délibération : **20200226_019_1.4.1_ASSOCIATION DES MAIRES DU PAYS DE RETZ -CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX**

📁 Sorties d'actif

Plusieurs véhicules peuvent être sortis de l'actif pour revente :

- Camion IVECO 3,5 T : immatriculé 356 BNS 44 - Pour une valeur estimée de 6 000 euros TTC
- Tracteur Massey Ferguson - Pour une valeur estimée de 6 000 euros TTC

Observations : La commune de Machecoul-Saint-Même étant intéressée par l'achat du camion IVECO, M. FAVREAU indique à l'Assemblée avoir fait faire une estimation du véhicule et que celui-ci est estimé actuellement à 4 500 € et non 6 000 € comme indiqué. Une proposition de vente est faite au Maire sur la base de 5 500 €, proposition acceptée.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** la sortie de l'actif des matériels et la valeur estimative de sortie comme présentées dans le tableau ci-dessous :

DÉSIGNATION	ESTIMATION TTC
Matériels	
Tondeuse ISEKI – modèle SF 370 FH	5000 €
Plateau major MJ61-175 IS N° HR 15602 - 2016	1000 €
Véhicules	
Camion IVECO 3,5 T immatriculé 356 BNS 44	5 500 €
Tracteur Massey Ferguson	6 000 €

Délibération : 20200226_020_3.2.2_SORTIE D'ACTIF_MATERIEL SERVICES TECHNIQUES

Service Espaces Verts : proposition de déploiement de personnel sur les communes SRA

Une étude a été réalisée afin de définir, à partir de l'effectif actuellement disponible (12 Equivalents Temps Plein), le volume d'heures à attribuer à chaque commune du territoire. Le critère « contribution fiscale communautaire 2018 » a été retenu pour faciliter la répartition du volume d'heures.

Un volume d'environ 1 000 heures reste à la disposition de l'intercommunalité pour l'entretien de ses espaces.

Equipe 1	Equipe 2
TOTAL Disponible	TOTAL Disponible
8838,5 heures	10445,5heures
TOTAL	19 284,00
Disponible CC	1 000,00
A répartir	18 284,00

Communes	Population DGF 2019	Fiscalité 2019	%	Proposition
Corcoué /Logne	2 950	258 759,00 €	7,39	1 351,64
Legé	4 677	485 098,00 €	13,86	2 533,94
Touvois	1 851	164 658,00 €	4,70	860,10
Paulx	2 033	306 452,00 €	8,76	1 600,77
La Marne	1 502	203 778,00 €	5,82	1 064,45
Saint Mars de Coutais	2 701	370 868,00 €	10,60	1 937,25
St Etienne de Mer Morte	1 751	229 574,00 €	6,56	1 199,19
Machecoul-Saint-Même	7 786	1 481 110,00 €	42,31	7 736,66
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique				
TOTAL	25 251	3 500 297,00 €	100,00	18 284,00

Observations : M. FAVREAU précise qu'il faut tenir compte de certains paramètres. En effet, s'agissant de la commune de Machecoul-Saint-Même, le service Espaces verts intervient également sur la partie des équipements mis à la disposition des établissements scolaires. M. BRÉMENT précise qu'il faudrait qu'une pondération liée au temps de transport soit également prise en compte.

M. BARREAU demande si les attributions de compensation pour Legé, Corcoué-sur-Logne et Touvois se terminent avec cette nouvelle répartition. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. FAVREAU remarque que tous les besoins supplémentaires en heures d'intervention seront donc à la charge de la commune.

Décision : Le Conseil communautaire, à 22 Voix POUR, 5 Voix CONTRE et 3 abstentions, **DÉCIDE** d'attribuer un volume d'heures en lien avec le critère « contribution fiscale communautaire » et **DÉCIDE** de modifier le règlement du service Espaces Verts en lien avec le volume d'heures proposées ci-dessus pour chaque commune.

Délibération : 20200226_021_5.7.8_SERVICE ESPACES VERTS_PROPOSITION DE DÉPLOIEMENT DE PERSONNEL SUR LES COMMUNES SRA

📁 Adoption des Comptes de gestion 2019

Les écritures de fin d'année ont été réalisées et vérifiées par les services du Trésor Public. Les Comptes de gestion 2019, élaborés par M. LAFARGUE, Receveur communautaire, sont conformes aux Comptes administratifs 2019 (Budget Principal et budgets annexes).

Décision : VU les comptes de gestion élaborés par M. LAFARGUE, Trésorier de la Collectivité, Le conseil communautaire, à 29 Voix POUR et 1 abstention **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : 20200226_022_7.1.2 ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2019

📁 Adoption des Comptes Administratifs 2019

Les données issues de la comptabilité arrêtée au 31 décembre 2019 ont été présentées lors des Commissions finances des 10 février et 24 février 2020.

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président se retire au moment du vote des Comptes Administratifs 2019, M. Didier FAVREAU – 2^{ème} Vice-Président prend la présidence.

Budget Principal

Les opérations inscrites au Budget Principal de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

RECETTES 2019	14 443 985,24
DEPENSES 2019	14 969 136,04

Résultat net	-525 150,80
Résultat 2018 reporté	5 110 010,01
Résultat cumulé	4 584 859,21

Investissement

RECETTES 2019	1 043 169,51
DEPENSES 2019	1 408 282,42
Résultat Exercice	-365 112,91
Résultat 2018 reporté	-77 956,69
Résultat 2019 cumulé	-443 069,60

Résultat de clôture	4 141 789,61
---------------------	--------------

RAR 2019	-97 405,41
----------	------------

Résultat 2019 net	4 044 384,20
-------------------	--------------

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 28 voix pour et une Abstention, **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du Budget Principal et **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes pour le Budget principal.

Délibération : 20200226_023_7.1.2 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Budget OIC

Les opérations inscrites au Budget OIC de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

RECETTES 2019	455 990,50
DEPENSES 2019	281 567,43

Résultat net	174 423,07
Résultat 2018 reporté	277 312,84
Résultat cumulé	451 735,91

Investissement

RECETTES 2019	438 224,73
DEPENSES 2019	238 956,42
Résultat Exercice	199 268,31
Résultat 2018 reporté	1 114 383,93
Résultat cumulé	1 313 652,24

RESULTAT AGREGE

Résultat de clôture	1 765 388,15
RAR 2019	0,00

Résultat net	1 765 388,15
--------------	--------------

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 28 voix pour et une Abstention **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales et **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes pour le Budget annexe Opérations Industrielles et Commerciales.

Délibération : 20200226_024_7.1.2 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE OPERATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES 2019

Budget Zones Intercommunales d'Activités (ZIA)

Les opérations inscrites au budget ZIA de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

RECETTES 2019	5 814 967,55
DEPENSES 2019	5 344 251,67

Résultat net	470 715,88
Résultat 2018 reporté	-62 684,98
Résultat cumulé	408 030,90

Investissement

RECETTES 2019	5 204 745,23
DEPENSES 2019	5 628 495,84
Résultat Exercice	-423 750,61
Résultat 2018 reporté	-3 141 575,35
Résultat cumulé	-3 565 325,96

RESULTAT AGREGE

Résultat de clôture	-3 157 295,06
---------------------	---------------

Résultat net	-3 157 295,06
--------------	---------------

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 28 voix pour et une Abstention **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Zones Intercommunales d'Activités et **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes pour le Budget annexe Zones Intercommunales d'Activités.

Délibération : 20200226_025_7.1.2 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ZONES INTERCOMMUNALES D ACTIVITES 2019

Budget SPANC

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
RECETTES 2019	256 748,97
DEPENSES 2019	169 372,28
Résultat net 87 376,69	
Résultat 2018 reporté	168 804,82
Résultat cumulé	256 181,51

Investissement	
RECETTES 2019	35 987,89
DEPENSES 2019	51 064,33
Résultat Exercice	-15 076,44
Résultat 2018 reporté	42 794,22
Résultat cumulé	27 717,78

RESULTAT AGREGE	
Résultat de clôture	283 899,29
RAR 2019	0,00

Résultat net	283 899,29
---------------------	-------------------

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 28 voix pour et une Abstention, **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif et **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Délibération : 20200226_026_7.1.2 **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE SPANC 2019**

Budget Transports scolaires

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
RECETTES 2019	650 486,44
DEPENSES 2019	675 752,22
Résultat net -25 265,78	
Résultat 2018 reporté	401 446,04
Résultat cumulé	376 180,26

Investissement	
RECETTES 2019	4 013,75
DEPENSES 2019	1 775,65
Résultat net 2 238,10	
Résultat 2018 reporté	9 643,07
Résultat cumulé	11 881,17

RESULTAT AGREGE	
Résultat de clôture	388 061,43
RAR 2019	

Résultat net	388 061,43
---------------------	-------------------

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à 28 voix pour et une Abstention **ADOpte** le Compte Administratif 2019 du Budget annexe Transports Scolaires et **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes pour le Budget annexe Transports Scolaires.

Délibération : 20200226_027_7.1.2 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES 2019

📁 Affectation des résultats 2019

A l'examen de la balance fournie par le Comptable Public, les résultats (excédents ou déficits) 2019 dégagés dans les différents budgets doivent être affectés sur les budgets 2020.

Décision : Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter les résultats de clôture de l'exercice de la manière suivante :

Budget Principal

En dépenses d'investissement :

001 – Résultat d'Investissement reporté : 443 069,60 €

En recettes de fonctionnement :

002 – Résultat de Fonctionnement reporté : 4 044 384,20 €

En recettes d'investissement :

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 540 475,01 €

Budget Annexe « Opérations Industrielles et Commerciales »

En recettes d'investissement :

001 – Résultat d'Investissement reporté : 1 313 652,24 €

En recettes de fonctionnement :

002 – Résultat de Fonctionnement reporté : 451 735,91 €

Budget Annexe « Zones Intercommunales d'Activités »

En dépenses d'investissement :

001 – Résultat d'Investissement reporté : 3 565 325,96 €

En recettes de fonctionnement :

002 – Résultat de Fonctionnement reporté : 408 030,90 €

Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »

En recettes d'investissement :

001 – Résultat d'Investissement reporté : 27 717,78 €

En recettes de fonctionnement :

002 – Résultat de Fonctionnement reporté : 256 181,51 €

Budget Annexe « Transport scolaire »

En recettes d'investissement :

001 – Résultat d'Investissement reporté : 11 881,17 €

En recettes de fonctionnement :

002 – Résultat de Fonctionnement reporté : 376 180,26 €

Délibération : 20200226_028_7.1.2 AFFECTATION DES RESULTATS

📁 Budgets Primitifs 2020

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du lundi 26 janvier 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'étude et au vote du Budget Primitif 2020 comportant le budget général et les budgets annexes "Opérations Industrielles et Commerciales", "Zones Industrielles d'Activités", "SPANC" et « Transports scolaires ».

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget tient compte :

- des programmes d'investissement
- de la baisse attendue des Dotations de l'Etat
- du maintien des taux de fiscalité ménages et entreprises
- de l'augmentation du taux de TEOM,

- de l'évolution de la TASCOM
- des prévisions d'évolution de la masse salariale pour l'exercice en cours
- des participations et subventions à verser

Observations : Mme GRIAS note que l'absence d'inscription d'une enveloppe en investissement ne reflète pas le choix formulé par la commission sport, enfance, jeunesse, culture et éducation routière. En effet, il avait été demandé d'inscrire 20 000 € pour la mise en réseau des bibliothèques afin d'aider les bibliothèques à l'acquisition de leur logiciel notamment.

Mme DELAVALD souhaite connaître l'engagement de la collectivité sur ce dossier. Elle est rejointe dans cette demande par M. CHARRIER concerné par l'équipement du logiciel de sa bibliothèque. En effet, la mise en réseau implique la compatibilité des logiciels de toutes les bibliothèques.

Il est rappelé que, comme demandé, la commission a contraint son budget. Mais les membres du Conseil communautaire sont favorables à l'harmonisation informatique des bibliothèques du territoire.

M. NAUD précise qu'il est possible d'étudier et de répondre favorablement à cette mise en réseau mais que l'inscription dépendra de la nature de l'accompagnement. C'est la raison du non affichage d'une ligne mais une réserve existe sur la ligne « dépenses imprévues ».

S'agissant des déchets, M. LEDUC indique qu'il faut regarder le service dans sa globalité, une baisse des déchets est nécessaire sans changer le confort de chacun. Le déficit 2019 très conséquent s'explique, notamment, par la hausse des contrats des déchetteries de 416 000 €.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 28 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 1 Abstention, **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération,
- Au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

[-] Dépense	16 722 484,20 €
011 - Charges à caractère général	4 643 189,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 367 000,00 €
014 - Atténuations de produits	1 605 269,78 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	427 895,98 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 402 666,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 384 256,00 €
66 - Charges financières	35 707,44 €
67 - Charges exceptionnelles	46 500,00 €
[-] Recette	16 722 484,20 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 044 384,20 €
013 - Atténuations de charges	2 200,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	242 750,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	651 350,00 €
73 - Impôts et taxes	9 017 700,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 066 665,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	647 435,00 €
77 - Produits exceptionnels	50 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	5 544 854,73 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	443 069,60 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	310 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	242 750,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	172 250,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	42 879,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	193 419,23 €
21 - Immobilisations corporelles	808 365,94 €
23 - Immobilisations en cours	3 332 120,96 €
Recette	5 544 854,73 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 402 666,00 €
024 - Produits de cessions	25 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	810 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	701 391,00 €
13 - Subventions d'investissement	602 797,73 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €

Délibération : 20200226_02_7.1.2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET ANNEXE OIC

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe Opérations industrielles et commerciales de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération,
- Au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement.

tels que présentés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	684 835,91 €
011 - Charges à caractère général	350 077,22 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	294 000,00 €
66 - Charges financières	19 758,69 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €
Recette	684 835,91 €
77 - Produits exceptionnels	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	97 700,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	451 735,91 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	2 476 652,24 €
21 - Immobilisations corporelles	250 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	42 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	82 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 867 652,24 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00 €
Recette	2 476 652,24 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 313 652,24 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	294 000,00 €
024 - Produits de cessions	620 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €
13 - Subventions d'investissement	200 000,00 €

Délibération : 20200226_030_7.1.2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE OIC

BUDGET ANNEXE ZIA

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe Zones intercommunales d'activités la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération,
- Au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement.

tels que présentés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

[-] Dépense	7 864 986,14 €
011 - Charges à caractère général	1 282 190,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	704 040,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 863 725,22 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 020,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
[-] Recette	7 864 986,14 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	408 030,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 150 925,22 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 020,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	263 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	33 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

[-] Dépense	10 716 251,18 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 565 325,96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 150 925,22 €
[-] Recette	10 716 251,18 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	704 040,92 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 863 725,22 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 148 485,04 €

Délibération : 20200226_031_7.1.2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE ZIA

BUDGET SPANC

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération,
- Au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement.

tels que présentés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

[-] Dépense	421 181,51 €
011 - Charges à caractère général	27 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	140 100,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	246 581,51 €
[-] Recette	421 181,51 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	256 181,51 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	160 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	5 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	71 717,78 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	11 717,78 €
458111 - REVERSEMENTS SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS	40 000,00 €
4582 - Opérations pour le compte de tiers	- €
Recette	71 717,78 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 717,78 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €
458211 - REVERSEMENTS SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS	40 000,00 €

Délibération : 20200226_032_7.1.2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 SPANC

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2020 du budget annexe transports scolaires la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique et **VOTE** les crédits qui y sont inscrits

- Au niveau du Chapitre pour la section d'investissement et sans opération,
- Au niveau du Chapitre pour la section de fonctionnement.

tels que présentés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense	468 180,26 €
011 - Charges à caractère général	368 910,26 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	85 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 270,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Recette	468 180,26 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	376 180,26 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation	90 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense	14 151,17 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	12 151,17 €
Recette	14 151,17 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 881,17 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 270,00 €

Délibération : 20200226_033_7.1.2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Fiscalité ménages et entreprises : taux 2020

- Taxes d'Habitation, Foncier bâti et non bâti, Contribution Foncière des Entreprises

Il est proposé de maintenir en 2020, conformément au DOB du 27 janvier dernier, les taux des 4 taxes directes locales.

Intitulé	Taux 2019	Taux 2020 proposés
Taxe d'habitation	11,52 %	11,52 %
Taxe foncière bâti	5,68 %	5,68 %

Taxe foncière non bâti	12,23 %	12,23 %
C.F.E.	25,58 %	25,58 %

Observations : M. BARREAU indique qu'il n'est pas étonné des difficultés rencontrées par SRA. En effet depuis 10 ans, il y a de nouvelles compétences mais l'EPCI ne touche pas à la fiscalité. M. NAUD précise que ce n'est pas parce que SRA a un faible taux de fiscalité par rapport aux EPCI du Pays de Retz que nous devons augmenter la fiscalité.

M. BARREAU déclare qu'il faut se donner les moyens de ses ambitions et qu'actuellement ça n'est pas le cas.

Décision : Le Conseil Communautaire, à 29 Voix POUR et 1 Voix CONTRE, **DÉCIDE** le maintien des taux pour les 4 taxes directes locales pour 2020 et **FIXE** les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2020 comme proposé ci-dessus et **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux,

Délibération : 20200226_034_7.1.2_FISCALITE 2020_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- Taxes sur les surfaces Commerciales (Tascom)

En septembre 2019, il a été décidé d'augmenter de 0,5 point le coefficient de TASCOCOM. Cette décision s'applique en année n+1 soit un coefficient fixé à 1,10 pour 2020 (le coefficient *maximal* ne peut être supérieur à 1,2).

Il est proposé pour l'année 2021 d'augmenter de 0,5 point le coefficient de TASCOCOM afin de le fixer à 1,15 :

Intitulé	Taux 2020	Taux 2021 proposé
TASCOCOM	1,10	1,15

Décision : Le conseil communautaire, à l'unanimité, **FIXE** le coefficient multiplicateur à 1,15 pour 2021 et **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération : 20200226_035_7.2.1_TASCOCOM 2021

📁 Fiscalité TEOM : Taux 2020

Après présentation des résultats 2019 du service déchets, la Commission Finances du 10 février 2020 a acté une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 5 % dès 2020.

Le taux s'établira donc à 12,84 %.

Intitulé	Taux 2019	Taux 2020 proposé
01 EX CC LOIRE ATL M	12,23 %	12,84 %
02 EX CC MACHECOUL P	12,23 %	12,84 %
03 EX CC MACHECOUL RA	12,23 %	12,84 %
04 EX CC MACHECOUL AUTRES	12,23 %	12,84 %

Décision : Le Conseil Communautaire, 20 Voix POUR, 8 Voix CONTRE et 2 Abstentions, **VOTE** le taux relatif à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2020 comme proposé ci-dessus et **CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux,

Délibération : 20200226_036_7.2.2_VOTE TEOM 2020

📁 Subventions et participations 2020

- *Subventions aux associations*
- *Participations aux organismes et syndicats mixtes*

Le budget proposé intègre les subventions et les participations demandées au titre de l'année 2020 et validées par la Commission Finances du 10 février dernier.

Sont à voter les subventions pour les demandes transmises. Une provision est inscrite pour 3 dossiers à venir.

➤ Subventions

Observations M. BRÉMENT s'étonne du montant de la subvention de la Cité des compétences qui passe de 6 000 € en 2019 à 42 600 € cette année.

M. LE YONDRE l'explique par 3 raisons :

1. Cette association regroupant des entreprises du territoire a vu les demandes de formations (prévu 9000 € sur ce poste) très fortement augmenter.
2. L'association propose des postes de travail dans un site à loyer minoré (prise en charge par SRA d'une partie des loyers au travers de la subvention)
3. L'association souhaite recruter une personne dédiée aux démarches administratives et à l'encadrement afin de faire face à la montée.

M. BARREAU précise qu'au-delà de 23 000 € de subvention, une convention est nécessaire et que le Président doit être autorisé à la signer.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2020, conformément aux crédits inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif, les subventions suivantes et de passer à chaque fois que nécessaire la convention d'objectifs :

Associations	Subventions 2020
Cité des compétences	42 600,00 €
ILAS	4 120,00 €
STP Dessine-moi un métier	1 050,00 €
Outil en mains	2 000,00 €
Crèche d'entreprises	10 841,00 €
Retz `Agir	24 397,60 €
Inseretz	7 258,00 €
Société Hippique de Machecoul	1 500,00 €
EMACAL	20 000,00 €
Gilles de Retz Musique	39 050,00 €
Les Amis du Bois Chevalier	3 000,00 €
Société Historiens	3 100,00 €
Esprit du Lieu	2 800,00 €
Festival Terres d'Ailleurs	1 200,00 €
Collectif spectacle en Retz	4 000,00 €
Cordissimo St Mars de Coutais	840,00 €
La Stéphanoise	600,00 €
Donneurs de sang Machecoul	750,00 €
Donneurs de sang Legé	750,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €
CLIC PASS'ÂGES	34 578,22 €
Amicale des sapeurs-pompiers St Etienne - Paulx	1 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Legé	500,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Machecoul-St-Même	500,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers Logne et Retz-CIS Machecoul	250,00 €
Association Habitat des jeunes	10 300,00 €
OIS de Legé	3 300,00 €
Comité UHLINGEN-BIRKENDORF	1 500,00 €

Mission Locale	28 515,73 €
Mission Locale - FAJ	922,40 €
COS de Machecoul	8 260,00 €
TOTAL	257 732,95 €
Provision 2020 des dossiers non transmis	2 750,00 €
TOTAL 2020	260 482,95 €

Délibération : 20200226_037_7.5.5_SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

➤ **Participations**

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** le versement des participations financières au titre de l'année 2020 conformément aux crédits inscrits aux articles 6553, 65541, 65548 et 6558 du Budget Primitif 2020 :

Collectivités/organismes	Montants des Participations 2020
Contingent incendie	621 903,00 €
Transport scolaire	17 000,00 €
PETR du Pays de Retz	24 355,00 €
Animation Sportive Départementale	18 000,00 €
Syndicat Mixte de gestion du C.E.T. des Six Pièces	81 524,00 €
SAH Sud Loire	87 929,70 €
Syndicat du Bassin Versant de GrandLieu	37 753,23 €
Syndicat Baie de bourgneuf	5 650,00 €
SYLOA	3 307,00 €
POLLENIZ-convention	11 433,00 €
POLLENIZ-prime à la capture	20 000,00 €
TOTAL PARTICIPATIONS (art. 655..) ...	928 854.93 €

DÉCIDE le versement des cotisations au titre de l'année 2020 conformément aux crédits inscrits à l'article 6281 du Budget Primitif 2020 comme suit :

Collectivités/organismes	Montants des cotisations 2020
AMF (Association des Maires de France)	1 606,08 €
AdCF (Assemblée des Communautés de France)	3 141,08 €
ANDES (Association Nationales des Élus en charge du Sport)	778,40 €
PETR du Pays de Retz - PIG	20 667,00 €
CAUE	640,00 €
AURAN	6 633,63 €
RETZ AGIR	18,00 €
SAFER	2 600,00 €
CHAMBRE DES METIERS et de L'ARTISANAT	1 100,00 €
CCI NANTES SAINT NAZAIRE	1 320,00 €
CCI PACK COLLECTIVITES	
AFLA	2 400,00 €
Tourisme Lac Grand Lieu	8 721,92 €
Tourisme Lac Grand Lieu GR	423,60 €
FNOTSI	366,00 €
Office de Tourisme LA	100,00 €
Sydela Groupement d'achat	250,00 €
Sydela Groupement d'achat électricité	980,00 €

Délibération : 20200226_038_7.3.5_PARTICIPATIONS ET COTISATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Piscines communautaires : remboursement des usagers

Suite à une défaillance informatique lors de la mise en place du nouveau système de paiement HORANET, le service comptable a constaté des erreurs d'écritures (erreurs de TVA, double paiement ...). La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique doit donc procéder aux remboursements des usagers concernés par ces erreurs.

Décision : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'autoriser le remboursement des usagers concernés au regard des erreurs de comptabilité constaté.

Délibération : 20200226_039_7.1.6_PISCINES COMMUNAUTAIRES-REMBOURSEMENT DES USAGERS

Piscine le Château d'Ô : tarifs 2020

La Commission « Sport/Enfance/Jeunesse/Culture et éducation routière » a proposé la révision des tarifs (figés depuis 2016) pour l'accès à ce site pour la saison 2020.

De plus, la gratuité s'applique pour les 2 établissements à la tranche 0/5 ans.

Décision : **ENTENDU** l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'instaurer les tarifs comme présentés ci-dessous :

Tarifs des entrées TTC – Piscine le Château d'Ô			
	PRIX CC SRA	Hors Com-Com	
Entrée simple tarif enfant (jusqu'à 5 ans)	gratuit		
Entrée simple tarif jeune (à partir de 6 ans)	1,70 €		
Entrée simple tarif adulte (à partir de 18 ans)	2,70 €		
Carte de 10 entrées tarif jeune (à partir de 6 ans)	14,00 €		
Carte de 10 entrées tarif adulte (à partir de 18 ans)	23,00 €		
Carte permanente tarif jeune (à partir de 6 ans)	39,00 €		
Carte permanente tarif adulte (à partir de 18 ans)	57,00 €		
Carte familiale (3 enfants et +) * sur présentation du livret de famille	75,00 €		
Entrée simple colonie / centre aéré	1,30 €	1,50 €	
Tarifs des activités TTC			
	la séance	le forfait 10 séances	Hors Com com
Apprentissage de la natation	12,00 €	100,00 €	
Aquagym	10,00 €	80,00 €	
	la séance	le forfait	Hors Com com
Plongée (baptême de 30 minutes)		20,00 €	
	la séance	le forfait saison	Hors Com com
Perfectionnement jeune (de 6 à 17 ans)		45,00 €	55,00 €

Perfectionnement adulte (à partir de 18 ans)		55,00 €	60,00 €
Ecole de natation		40,00 €	
Jardin aquatique		40,00 €	

Il apparaît également qu'il n'y pas de conditions tarifaires pour la tranche 0 à 5 ans à l'Espace aquatique de l'Océane. Il est donc proposé d'intégrer ce nouveau tarif.

Tarifs TTC des entrées Espace aquatique de l'Océane		
	CC SRA	Hors Com-Com
Entrée simple tarif enfant (jusqu'à 5 ans)	gratuit	

Délibération : 20200226_040_7.1.6_PISCINES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2020

📁 Espace aquatique l'Océane : mise à disposition du site pour l'organisation d'une manifestation

Le samedi 28 mars prochain, l'Océane organise, en partenariat avec l'UNICEF et le Club de Plongée, la soirée de «LA NUIT DE L'EAU ».

Il est proposé la gratuité des entrées à la piscine pour cette manifestation. L'UNICEF organisera de son côté une collecte de fonds pour les animations proposées. L'établissement et le personnel sont mis à disposition à titre gratuit.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PROPOSE** la gratuité des entrées à l'espace aquatique de l'Océane et **DÉCIDE** de mettre à disposition le personnel à titre gratuit pour cette manifestation qu'est « La Nuit de l'Eau »,

Délibération : 20200226_041_7.1.6_ESPACE AQUATIQUE DE L'OCÉANE MISE À DISPOSITION POUR L'ORGANISATION DE LA NUIT DE L'EAU

📁 DSIL et DETR : Validation des demandes en cours

a) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 : Mise aux normes des bâtiments communautaires

Le programme de mise aux normes (notamment ERP) et rénovation thermique/électrique de certains sites communautaires, inscrit au budget 2020, a fait l'objet d'une demande de DETR 2020. Le dossier a été retenu par les services préfectoraux.

Le coût total de l'opération est estimé à 300 000 € HT. La subvention sollicitée est de 100 000 €.

L'autofinancement lié à cette opération est de 200 000 €.

Décision : Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** le principe de mise aux normes ERP, thermiques et énergétiques de certains sites communautaires, **SOLLICITE** une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 et **ARRÊTE** le plan de financement comme suit et **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

Coût estimé du programme : 300 000 € HT

Financement

État – DETR 2020 (taux demandé 33,33 %) : 100 000 € HT

Autofinancement : 200 000 € HT

Délibération : 20200226_042_7.5.2_DETR 2020_PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

b) DSIL et DETR

Des aides DETR et DSIL ont été obtenues (pour 305 000 €) en 2016/2017 pour le programme « création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Machecoul-Saint-Même ». Ce projet a été retardé dans sa mise en œuvre et le délai d'obtention des aides expirait fin 2019.

Aussi, afin de garder le bénéfice de ces aides, la Préfecture a proposé de réfléchir ces deux dotations sur des projets obligatoirement communautaires et déjà inscrits au titre de la DETR ou DSIL. Ont été retenues « La recyclerie » et « la Cité des compétences ».

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR

Décision : Entendu l'exposé du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** le principe de re fléchage de la DETR de 105 000 € prévue initialement pour « la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Machecoul-Saint-Même » vers le projet de la « Recyclerie », **ARRÊTE** le plan de financement comme présenté ci-dessous, **DIT** qu'il reste donc 36 666 € de DETR 2017 potentiellement mobilisables en cas de dépenses supérieures à 200 000 € HT et **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

OPÉRATION RECYCLERIE	DÉPENSES HT	RECETTES
ACQUISITION MINOTERIE ET TRAVAUX 2017 - 2018 - 2019	200 000 €	
FSIPL 2017		91 666 €
REDEPLOIEMENT DETR 2017		68 334 €
AUTOFINANCEMENT		40 000 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €

Délibération : 20200226_043_7.5.2_DETR_REDEPLOIEMENT DE LA DETR 2017

Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL

Décision : Entendu l'exposé du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **ADOpte** le principe de re fléchage de la DSIL de 200 000 € prévue initialement pour « la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Machecoul-Saint-Même » vers le projet de la « Cité des compétences », **ARRÊTE** le plan de financement comme présenté ci-dessous, **DIT** qu'il reste donc 40 000 € de DSIL 2016 à flécher sur la tranche 2 « opération Cité des compétences » et **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020,

OPERATION CITE DES COMPETENCES – TRANCHE 1	DÉPENSES HT	RECETTES
ETUDES (architectes à résidence)	10 000 €	
TRAVAUX (installation des co-workers et des architectes à résidences, normes ERP)	190 000€	
REDEPLOIEMENT DSIL 2016		160 000 €
AUTOFINANCEMENT		40 000 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €

Délibération : 20200226_044_7.5.2_DSIL_REDEPLOIEMENT DE LA DSIL 2016

Tarifs communautaires

a) Droit d'accès des professionnels aux déchèteries

La commission Finances du 10 février dernier, a entériné la proposition de la Commission environnement de facturer, aux professionnels, l'accès aux déchetteries du territoire. Ce droit d'accès sera mis en place avant l'installation de portiques d'accès fin 2020- début 2021.

Proposition de tarifications pour les professionnels en déchèteries pour l'année 2020

- **Dépôts gratuits** : cartons, métaux, filières R.E.P. (*sous réserve déchets déposés conformes au cahier des charges des filières*)
- **Dépôts refusés** : Déchets Dangereux (D.D.M., D.D.S, Huiles...), amiante
- **Dépôts payants** : tout-venant, déchets verts, gravats, bois, placoplâtre et plastiques rigides

Tarifs validés par la Commission Finances :

Tout-venant : 30 €/m³

Bois : 15 €/m³

Déchets verts : 15 €/m³

Gravats : 25 €/m³

Placoplâtre : 25 €/m³ *

Plastiques rigides : 10 €/ m³ *

* Hors frais de structure, nouvelle filière

Limitation des apports par semaine et Tarification entreprises extérieures Minimum de 0,5 m3 facturé. Facturation trimestrielle. Frais de structures inclus

Décision : **ENTENDU** L'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'instaurer les tarifs présentés ci-dessus, **DIT** que la limitation des apports par semaine est fixée à 2m³ conformément au règlement intérieur, **DIT** qu'une tarification pour les entreprises extérieures sera proposée, **DIT** qu'un minimum de 0,5 m3 sera facturé et **DIT** que la facturation sera trimestrielle.

Délibération : **20200226_045_7.1.6_TARIFS COMMUNAUTAIRES- DROIT D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS AUX DÉCHÈTERIES**

b) Fixation du prix de vente des composteurs dans le cadre du PLPDMA

Fourniture de composteurs individuels :

Lors de la consultation d'entreprises, la société «ID Emeraude» (Lorient) a été retenue pour la fourniture de 300 composteurs individuels sur 3 ans (soit 100 composteurs par an). Le prix d'achat est de 52€ TTC pour les composteurs de 300L et 65 € TTC pour les composteurs de 600L.

La Commission Environnement a proposé que CCSRA participe à hauteur d'environ 30% de l'investissement. Ces composteurs sont proposés à la vente pour les tarifs suivants :

-35 € le composteur de 300 L

-45 € le composteur de 600 L

Compostage partagé :

Pour les expériences de compostage partagé (1 projet par an sur 6 ans prévu dans le cadre du P.L.P.D.M.A), l'association « Retz 'Agir » fabriquera un composteur collectif. La Commission environnement propose une prise en charge de l'investissement par la CCSRA à hauteur de 50% du fait de l'expérimentation soit une refacturation du composteur à **575 € l'unité**.

Observations : M. BRÉMENT s'étonne que SRA vende les composteurs à un prix inférieur au prix d'achat. Il est répondu que cela s'inscrit dans les actions du PLPDMA.

Décision : **ENTENDU** l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à 19 Voix POUR, 3 Voix CONTRE et 8 Abstentions, **DÉCIDE** d'instaurer les tarifs présentés ci-dessous :

Désignation	Tarifs TTC
Composteur individuel 300 L	35,00 €
Composteur individuel 600 L	45,00 €

Délibération : **20200226_046_7.1.6_TARIFS COMMUNAUTAIRES-FIXATION DU PRIX DE VENTE DES COMPOSTEURS DANS LA CADRE DU PLPDMA**

RESSOURCES HUMAINES

Création de postes temporaires et saisonniers

Sur proposition du Bureau, il est proposé de renforcer les équipes sur certaines périodes afin de garantir le bon fonctionnement des services et équipements communautaires.

Postes saisonniers

Piscine Le Château d'Ô de Legé

Période du 14 avril au 16 octobre 2020

- ↪ Deux postes d'adjoint technique (hôtesse de caisse/entretien) à temps non complet (30h/semaine) - Echelle C1 - 1er échelon - IB 348 - IM 326
- ↪ Un poste d'éducateur des APS à temps complet (35h/semaine) - 4^e échelon - IB 397 - IM 361

Période du 06 juillet au 30 août 2020

- ↪ Un poste d'Opérateur qualifié des APS (surveillant de baignade) à temps complet (35h/semaine) - 1^{er} échelon de l'échelle C2 - IB 351 - IM 328

Période du 14 avril au 05 juillet 2020 et du 5 au 27 septembre 2020

- ↪ Un poste d'Opérateur qualifié des APS (surveillant de baignade) à temps non complet (10h30/week-end) - 1er échelon de l'échelle C2 - IB 351 - IM 328

Espace Aquatique l'Océane

Période du 16 mars au 15 septembre 2020

- ↪ Un poste d'éducateur des APS à temps complet (35h/semaine) (renfort congés) - 4^e échelon - IB 397 - IM 361
- ↪ Un opérateur des APS qualifié à temps complet (35h/semaine) (renfort weekend/congés) - 1^{er} échelon de l'échelle C2 - IB 351 - IM 328

Période du 14 avril au 30 septembre 2020

- ↪ Un poste d'éducateur des APS à temps complet ((35h/semaine) (remplacement d'un éducateur transféré à Legé pour la saison) - 4^e échelon - IB 397 - IM 361

Service Espaces Verts

Période du 06 juillet au 30 août 2020 (saisonnier)

- ↪ Deux postes d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) - 1^{er} échelon de l'échelle C1 - IB 348 - IM 326

Postes temporaires

Service Espaces Verts

Période du 14 avril au 13 octobre 2020 (renfort)

- ↪ Deux postes d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) - 1^{er} échelon de l'échelle C1 - IB 348 - IM 326

Service Environnement

Période 15 avril 2020 au 14 avril 2021

- ↪ Un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (17,50h/semaine) - référent déchetterie - 2^{ème} échelon - IB 359 - IM 334

Service Environnement

Période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 - Référente PLPDMA et PCAET

- ↪ Un poste d'agent de maîtrise à temps complet (17,50h/PLPD et 17,50h/PCAET) - 10^e échelon du grade d'agent de maîtrise - IB 479 - IM 416

Service Aquatique de l'Océane

Evolution d'un poste d'opérateur des APS qualifié en poste d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine)

Evolution d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine)

Services Généraux pour mise à disposition d'un agent au PETR Pays de Retz

Suite au départ de la Directrice du PETR, le Président a sollicité SRA pour une mise à disposition d'un agent afin de renforcer l'équipe du syndicat. L'agent serait recruté pour 3 ans et mise à disposition dès juin 2020.

La rémunération de cet agent recruté par SRA sera prise en charge à 100 % par l'ensemble des EPCI membres.

Les frais en lien avec son activité (matériel informatique, ligne téléphonique, remboursement des frais kilométriques) seront refacturés au PETR.

Le poste à créer correspond au grade d'Attaché territorial – 7^{ème} échelon.

Observations :

Décision : Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité, **DECIDE** la création de **postes non permanents** pour faire face à un besoin lié à un **accroissement temporaire d'activité** ou à un **accroissement saisonnier d'activité** comme indiqué ci-dessus.

Délibération : 20200226_047_4.2.1_CREATION DE POSTES TEMPORAIRES ET SAISONNIERS

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE LA CRÉATION** des emplois permanents cités ci-dessous et **APPROUVE** le tableau des effectifs ci-dessous :

Espace aquatique de l'Océane :

- 2 adjoints techniques à temps complet

Service Administratifs :

- 1 attaché territorial à temps complet

GRADES	CATE-GORIE	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus par Stagiaires/Titulaires	Nbre postes permanents pourvus par des Non Titulaires	Nbre postes VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL	
Filière Administrative		31	26	1	4		
Emploi fonctionnel de Directeur Général de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	0	0	1	Complet	35,00
Emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	0	0	1	Complet	35,00
Attaché	A	3	2	0	1	Complet	35,00
Attaché	A	1	0	1	0	TNC (30 h 00)	30,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	Complet	35,00
Rédacteur principal de 2e classe	B	1	1	0	0	Complet	35,00
Rédacteur	B	2	2	0	0	Complet	35,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5	4	0	1	Complet	35,00
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	5	5	0	0	Complet	35,00
Adjoint administratif principal de 2e	C	1	1	0	0	TNC (17 h 30)	17,50

classe							
Adjoint administratif	C	9	9	0	0	Complet	35,00
Adjoint administratif	C	1	1	0	0	TNC (17 h 30)	17,50
Filière Technique		68	65	0	3		
Services communs		2	1	0	1		
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques de 10 à 40 000 habitants	A	1	0	0	1	Complet	35,00
Ingénieur	A	1	1	0	0	Complet	35,00
Administration générale		2	2	0	0		
Adjoint technique	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	1	1	0	0	TNC (25 h 00)	25,00
Service Public d'Assainissement Non Collectif		3	3	0	0		
Adjoint technique	C	3	3	0	0	Complet	35,00
Système d'Information Géographique (SIG)		1	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Bâtiments		8	8	0	0		
Technicien	B	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3	0	0	Complet	35,00
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	0	0	TNC (20 h 00)	20,00
Adjoint technique	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Voirie		15	15	0	0		
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	3	0	0	Complet	35,00
Agent de maîtrise	C	3	3	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	5	5	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	4	4	0	0	Complet	35,00
Espaces verts		12	12	0	0		
Technicien	B	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	Complet	35,00

Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	5	5	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	3	3	0	0	Complet	35,00
Déchèteries		5	5	0	0		
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	2	2	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	1	1	0	0	TNC (17 h 30)	17,50
Collecte sélective		4	4	0	0		
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0	0	Complet	35,00
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	1	1	0	0	Complet	35,00
Collecte des ordures ménagères		9	9	0	0		
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	4	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	2	2	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique	C	3	3	0	0	Complet	35,00
Espace aquatique		7	5	0	2		
Adjoint technique principal de 2e classe	C	2	2	0	0	Complet	35,00
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	0	0	TNC (20 h 00)	20,00
Adjoint technique	C	3	1	0	2	Complet	35,00
Adjoint technique	C	1	1	0	0	TNC (20 h 00)	20,00
Filière Sportive		9	7	2	0		
Éducateur des APS principal de 1ère classe	B	4	4	0	0	Complet	35,00
Éducateur des APS principal de 2e classe	B	1	1	0	0	Complet	35,00
Éducateur des APS	B	2	1	1	0	Complet	35,00
Opérateur des	C	1	1	0	0	Complet	35,00

APS principal							
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0	Complet	35,00
TOTAL GENERAL		108	98	3	7		

Délibération : 20200226_048_4.2.1_CRÉATION DE POSTES PERMANENTS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

📁 Contrat groupe assurance statutaire : autorisation de mandat au CDG44

Le contrat groupe de l'assurance statutaire conclu par l'intermédiaire du Centre de Gestion arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Aussi, une mise en concurrence va être engagée prochainement par le CdG 44 pour un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2021 et propose à CCSRA d'être associée à la consultation.

Décision : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉCIDE** de donner mandat au Centre de Gestion 44 pour procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Délibération : **20200226_049_1.3.4_CONTRAT** **GROUPE** **ASSURANCE**
STATUTAIRE_AUTORISATION DE MANDAT AU CDG 44

III-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/TOURISME - Présentation par MM CHARLES/BEILLEVAIRE

📁 Cession de terrains : ZIA du Grand Moulin à la Marne

L'entreprise ANGEL FROID, représentée par M. Laurent LAIDIN, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition d'un terrain représentant une surface totale de 1250 m² environ.

Le prix de cession proposé est de 20 Euros HT / m² soit 25 000 Euros HT conformément à l'avis des Domaines.

Décision : Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité, **DÉCIDE** la cession des terrains cadastrés, avant arpentage, à La Marne, section ZB 601p, d'une superficie d'environ 1 250 m² au prix de 20 euros Hors Taxes le m², au profit de la SCI LA MAELISSA, **DÉCIDE** de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître MARCHAND, notaire à Machecoul-Saint-Même et **DÉCIDE** que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération : **20200226_050_3.2.1_Z.A. DU GRAND MOULIN – LA MARNE_ CESSION AU PROFIT DE LA SCI LA MAELISSA**

📁 Cession de terrains : ZIA Belle Fontaine à Paulx

La SASU SUD RETZ BOX représentée par M. Tony BOURCEREAU (projet d'activité d'entrepôt et de stockage) a sollicité SRA pour l'acquisition d'un terrain représentant une surface de 1 700 m² environ (partie hachurée en bleu).

Le prix de cession proposé est de 18 Euros HT / m² soit 30 600 Euros HT conformément à l'avis des Domaines.

Décision : Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité, **DÉCIDE** la cession des terrains cadastrés, avant arpentage, à Paulx, section AC 6p, AC 7p, AC 8p, d'une superficie d'environ 2 700 m² au prix de 18 euros Hors Taxes le m², au profit de la SASU SUD RETZ BOX, **DÉCIDE** de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître BERTIN, notaire à Machecoul-Saint-Même et **DÉCIDE** que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération : **20200226_051_3.2.1_Z.A BELLEFONTAINE – PAULX_ CESSION AU PROFIT DE LA SASU SUD RETZ BOX**

📁 Cession d'un bâtiment : ZIA de la Seiglerie 2 à Machecoul-Saint-Même

La vente fait partie de l'Opération Village Artisans comprenant 4 cellules construites pour un coût total de 822 613 €. Les intérêts d'emprunt s'élèvent à 101 000 €.

Le coût de revient par cellule s'élève à 234 653 € (923 613 €/4) et les revenus générés par l'immeuble sont de 82 840,50 €.

L'avis du service des domaines en date du 12 février 2020 fixe le prix à 174 000 €.

La valeur nette comptable est de 95 971,58 €.

Le prix de cession proposé est de 170 000 € Hors Taxes.

Décision : Le **Conseil Communautaire**, à l'unanimité, **DÉCIDE** la cession de l'immeuble cadastré, avant arpentage, à Machecoul-Saint-Même, section C 2 849p et C 2 850p, d'une superficie d'environ 1 300 m² au prix 170 000 € hors taxes au profit de la SARL VOYAU COUVERTURE, **DÉCIDE** de faire établir l'acte de vente correspondant par Maître MARCHAND, notaire à Machecoul-Saint-Même et **DÉCIDE** que les frais de géomètre sont à la charge de la Communauté de communes et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

Délibération : 20200226_052_3.2.1_Z.A. LA SEIGLERIE 2 - MACHECOUL-SAINT-MEME_CESSION AU PROFIT DE LA SARL VOYAU COUVERTURE

IV-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

📁 Décisions du Président

N° décision	Objet
2020_001	Un contrat relatif à la mise à disposition d'un logiciel pour la gestion financière et la gestion des ressources humaines pour l'année 2020, est conclu avec la Société SEGILOG SAS sise rue de l'Eguillon à la FERTE BERNARD (72400) représentée par son Président Directeur Général, M. Pierre-Marie LEHUCHER, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant une dépense annuelle de 7560, 00 euros Hors Taxes pour la cession du droit d'utilisation du logiciel et 840.00 euros HT pour la formation de personnel et sa maintenance.
2020_002	Une convention relative à la collecte et au traitement des déchets de polystyrène sur les déchetteries de Machecoul-Saint-Même, Saint-Mars de Coutais et Legé est conclue avec la Société Les Plastiques recyclés de l'Ouest sise 73 rue du Bêle à NANTES (44300), représentée par Monsieur Tristan LOMENECH, son Directeur. La présente convention est conclue pour une durée allant du 1 ^{er} décembre 2019 au 30 juin 2021.
2020_003	Un marché passé sous forme de procédure adaptée (MAPA) portant sur la fourniture de composteurs individuels en bois naturel pour la période 2019-2021, est conclu avec l'association Emeraude I.D. Création sise 17 rue de Broglie - CS 10 707 à LANNION Cedex (22 307) pour un montant de 14 727.50 € Hors Taxes soit 17 673 TTC.
2020_004	Un contrat d'hébergement et de maintenance informatique pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Machecoul est conclu avec la Société EELIS SARL, sise 9 rue de la trinquette - Immeuble le sextant à LA ROCHELLE (17 000) pour un montant annuel de 1170 € Hors Taxes. Ce contrat prendra effet à compter du 15 février 2020 et est établi pour une durée d'un an, reconductible 3 fois un an, pour une durée maximale de 4 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50

Le Secrétaire de séance
Daniel JACOT

Le Président
Claude NAUD

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-200071546-20200717-402-DE

Réception par le Préfet : 17-07-2020

Publication le : 17-07-2020 Procès-verbal - Conseil Ci



Le Président,
Laurent ROBIN